

4 CR CLAYES
Société par actions simplifiée au capital de 1.000 €
Siège social : Rue Robert Schuman
77410 CLAYE-SOUILLY
RCS MEAUX 852 195 858

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 1^{er} NOVEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre
Le premier novembre
A dix heures

La société **4S SERVICES**, société à responsabilité limitée au capital de 1.000 € sis 3 hameau Toulotte – 77320 SANCY-LES-PROVINS, et représentée par Monsieur Moussa, dit Sako SOUMBOUNOU, gérant,

Associée unique de la société **4 CR CLAYES**,

1. A rappelé l'ordre du jour :

- Nomination d'un nouveau président
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

PREMIERE DECISION

L'Associée unique décide de nommer en qualité de nouveau Président de la société, pour une durée indéterminée à compter de ce jour :

- **4S SERVICES**
Société à responsabilité limitée au capital de 1.000 €
Siège social : 3 hameau Toulotte – 77320 SANCY-LES-PROVINS
Représentée par Monsieur Moussa, dit Sako SOUMBOUNOU, gérant

La société 4S SERVICES disposera des pouvoirs les plus étendus pour représenter la société vis-à-vis des tiers.

DEUXIEME DECISION

L'Associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par l'Associée unique et Président.

Moussa dit Sako SOUMBOUNOU

En qualité de représentant légal de la société 4S SERVICES
